

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2011

Le conseil municipal, dûment convoqué le 20 août 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Christophe COQUART – Magali TAFARO – Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS – Franck ALBANESE

Excusés : Corinne DECOLLONGE – Patrick DER-KEVORKIAN – Murielle BARBECOT

Absente : Corinne CASALS

Secrétaire de séance : Jacky NOUET

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire demande à l'assemblée son accord pour rajouter un point à l'ordre du jour :

▲ nettoyage du fossé reliant la station d'épuration à rivière « La Brévonne »

L'assemblée accepte à l'unanimité cet ajout.

CONVENTION DE MANDAT POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX SUR LA VC 110

Monsieur le Maire rappelle le programme du Syndicat d'Electricité de l'Ain pour la mise en souterrain du réseau basse tension et de télécommunication le long de la VC 110 (rue des Fauvettes).

Il présente la convention entre le SIEA et la commune de St Marcel ainsi que le plan de financement, laissant à la charge de la collectivité la somme de 15 200 € pour un total de travaux de 33 000 € TTC.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour viser et signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à son règlement.

CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICEL DE DEMATERIALISATION DE LA PAYE

L'assemblée prend connaissance du contrat de maintenance du logiciel de la paye proposé par la Sté CERIG pour un montant annuel de 36 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

BAIL DU LOGEMENT MAIRIE

Monsieur et madame DESBROSSE souhaitent louer l'appartement vacant au dessus de la mairie à compter du 1^{er} septembre 2011.

Monsieur le maire précise que l'achat de revêtement pour le sol de la cuisine (57,43 €) sera à déduire du premier loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce bail pour un montant mensuel de 400 €, à compter du 1^{er} septembre 2011.

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN POUR LA POSE DE SIGNALISATION ET DE POLICE REGLEMENTANT LA TRAVERSEE DE L'AGGLOMERATION

Monsieur le Maire rappelle son arrêté réglementant la circulation en traversée d'agglomération sur la RD 1083 entre 22 h et 5 heures pour les poids lourds en transit.

Il présente la convention entre le Département de l'Ain et la commune de St Marcel définissant la mise en place de signalisation d'information et de police réglementant cette circulation. Les frais de fourniture sont à répartir entre les communes, soit 2 800 € par commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Conseil Général.

DECISIONS MODIFICATIVES

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

023	virement à la section d'investissement	2 500 €
60612	énergie-électricité	8 000
60621	combustibles	2 000
60633	fournitures de voirie	1 000
6135	location mobilière	1 000
6226	honoraires	1 000
6236	catalogues-imprimés	500
74121	dotation solidarité rurale	4 600
74127	dotation nationale de péréquation	5 800
74751	GFP de rattachement	3 100
7482	compensation perte taxes	2 500
021	virement de la section de fonctionnement	2 500
2135-11	pompe puits	2 500

TAXE D'AMENAGEMENT

Après des présentations et simulations de la future taxe d'aménagement, l'assemblée souhaite reporter ce point à une date ultérieure afin de poursuivre les réflexions. Une réunion de la commission finance, étendue à tout le conseil sera organisée afin de débattre plus longuement sur cette réforme avant de voter les modalités d'application.

NETTOYAGE DU FOSSE RELIANT LA STATION D'EPURATION A LA BREVONNE

Le nettoyage du fossé reliant la station d'épuration à la Brévonne est prévu, des boues seront à évacuer. Dans le cadre de la loi sur l'eau, une déclaration doit être faite préalablement auprès de la DDT. Ces travaux s'élèvent à moins de 2 000 € sur 300 ml.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité valide ces travaux et autorise Monsieur le Maire à faire une déclaration auprès des services de l'Etat.

QUESTIONS DIVERSES

▲ Mme JOSSERAND : commission communication

1. après consultation de 3 imprimeurs, la proposition des Editions de la Tour Gile a été retenue pour un montant de 2 485 € HT pour 600 exemplaires du bulletin municipal,
2. la proposition d'un citoyen pour l'achat d'un CD avec les hymnes n'a pas été retenue, le conseil municipal des jeunes sera sollicité pour chanter La Marseillaise lors des commémorations,
3. la commission a choisi de retenir le principe de location du matériel pour les illuminations de fin d'année afin d'éviter les problèmes de stockage et de détérioration des motifs. Une seule société a fait une proposition pour un montant de 3 108,55 € HT/an pendant 3 ans,
4. un pack d'accueil pour les nouveaux arrivants sera composé d'un bulletin municipal, un rouleau de sacs jaunes et un stylo ou clé USB (à finaliser).

▲ M.PETRONE

1. point sur le lotissement « Vers l'Ecole » : les élus ont rencontré un avocat afin de pouvoir lever les incertitudes sur les parcelles 373 et 374. Une convention signée en 1989 avec les co-lotis et la commune rétrocédait à la commune une partie de la parcelle 373 et la totalité de la 374, cet acte est parfait mais n'a jamais été traduit chez le notaire et auprès des services des hypothèques. La commune propose d'annuler cette convention, l'association serait propriétaire de la 373 et en dédommagement des servitudes de passage et de tréfonds, la collectivité verserait une indemnité qui permettrait aux co-lotis de financer une matérialisation du passage piétons afin de sécuriser ceux-ci. M.FONTIBUS demande s'il ne serait pas plus judicieux que la commune reste propriétaire du trottoir et le reste de la parcelle serait la propriété de l'association du lotissement, la question sera posée à l'avocat mais cela risque d'être une procédure plus longue.

Après débats, la collectivité s'engage à annuler la convention et à définir le montant de l'indemnité avec l'association, à ne pas changer l'aménagement de la parcelle 374. De son côté l'association s'engage à autoriser l'implantation du transformateur avec la RSE.

La commune va poursuivre les recherches avec l'avocat afin de savoir qui est propriétaire de la parcelle 374.

2. présentation faite des travaux sur les fossés pour l'évacuation des eaux pluviales, les dernières pluies ont permis de constater le bon fonctionnement des élargissements et curage des fossés.
3. Le conseil municipal de Saint Paul de Varax a émis de vœu de quitter la Communauté de Communes Centre Dombes pour intégrer l'agglomération de BOURG EN BRESSE.
4. dans le cadre de l'harmonisation des limitations de vitesses dans le département, la DDT sollicite l'avis des communes afin de signaler d'éventuelles anomalies, aucune remarque n'est formulée.
5. les services de l'Etat ont notifié des incompatibilités du PLU de la commune avec le SCOT. La commune devra réviser ou modifier le PLU pour les motifs suivants :
 - organiser une urbanisation plus dense autour de la gare et optimiser son accessibilité
 - identifier les zones vertes et protéger les 7 coupures vertes sur les différents axes de la commune.
6. débats sur les différents courriers de l'association APTE qui ont été transmis aux conseillers.

▲ M. SILVESTRE

1. la commission travaux a travaillé sur les différents projets de parkings et avait proposé d'intégrer un cheminement piéton au milieu de celui en face de l'école. Après avoir fait chiffrer cette proposition, il s'avère que le coût est très important et de plus une grande partie des arbres seraient supprimés. L'ajout de places (environ 9) dans les 2 arrondis seraient plus adapté.
2. le dernier compte-rendu (courant juillet) fait apparaître un avancement du dossier de la fibre optique à 95 % , une première partie de la commune pourrait être desservie à partir du 15 octobre prochain.
3. les besoins de la future médiathèque ont été définis en commission ouverte à tous les membres du conseil municipal et sont présentés à l'assemblée. La commission se réunira une fois par semaine au cours du mois de septembre afin de pouvoir bâtir le programme et lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre rapidement.
4. la RSE a fourni un devis pour les candélabres sur la VC 102 (salle des fêtes) pour un montant de 34 500 € TTC, le SIEA attribue une subvention de 6 590,40 €. Sachant que le Conseil Général n'accorde aucune subvention en 2011, il est préférable de reporter ces travaux en 2012 afin de solliciter l'aide du Département.

M. PETRONE informe que le dossier de consultation pour la DSP sur l'assainissement est prêt et celui pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement est pratiquement terminé.

▲ M. NOUET

1. le forum des associations se déroulera samedi 3 septembre à la salle des fêtes
2. l'inauguration des sentiers pédestres est prévue le dimanche 11 septembre

La séance est levée à 23 heures 30.